



RECENSEMENT

de la population



OFFRE D'EMPLOI

AGENTS RECENSEURS DU 4 JANVIER AU 26 FEVRIER 2022

Ville dynamique de plus de 20 000 habitants, au sein de la Métropole de Lyon, Givors connaît un fort développement démographique. Dans le cadre du recensement de la population, la mairie recrute des agents recenseurs du 4 janvier au 26 février 2022. Le recensement a pour objectif le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : genre, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

PROFIL & MISSIONS

Vous êtes disponible sur la période du recensement, du lundi au vendredi principalement et le samedi midi et soir et dimanche matin. Doué(e) d'une aisance relationnelle, vous avez une capacité à dialoguer et faites preuve de neutralité, discrétion et confidentialité.

Autonome, méthodique et organisé vous êtes à l'aise avec la gestion de démarches administratives, vous savez impérativement utiliser un ordinateur et internet pour le suivi des réponses. Vous êtes en capacité de respecter les procédures de collecte, le planning, les rendez-vous, et de rendre compte au coordinateur.

En tant qu'agent recenseur vous êtes chargé de :

- ➔ collecter l'ensemble des informations et documents qui seront ensuite traités par l'INSEE,
- ➔ intervenir auprès des personnes habitant un secteur délimité de la commune de Givors.

VOUS ETES INTERESSE(E) ?

➔ adressez votre lettre de candidature avant le 10/12/2021

à l'adresse suivante : COMMUNE DE GIVORS 1 PLACE CAMILLE VALLIN 69701 GIVORS CEDEX ou recrutement@ville-givors.fr

Pour tout renseignement contactez Christine Salvi au 04 72 49 18 18 ou christine.salvi@ville-givors.fr

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

CONDITIONS

- Avoir 18 ans et plus
- Etre disponible sur l'ensemble de la période de recensement et les 1/2 journées de formation
- Etre mobile afin de couvrir toutes les adresses du secteur confié
- Posséder un téléphone portable et une adresse mail

NB : les agents recenseurs peuvent faire partie du personnel communal ou être recrutés spécifiquement à l'extérieur. Mais ils ne peuvent en aucun cas exercer des fonctions électives dans la commune qui les emploie.

DISPONIBILITE

- Phase de formation :
 - 2 1/2 journées de formation sur la 1^{ère} quinzaine de janvier (dates fournies ultérieurement).
- Phase de préparation :
 - Une tournée de reconnaissance sur le terrain entre les 2 formations, relevé sur un imprimé spécifique ;
 - Dépôt d'une lettre d'information dans les boîtes à lettres.
- Phase de collecte :
 - Du 20 janvier au 26 février 2022
 - Collecte sur le terrain du lundi au vendredi principalement, le samedi midi et soir et dimanche matin ;
 - Déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet ;
 - Suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet ;
 - Pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis ;
 - Relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les détails impartis ;
 - Rendre compte de l'avancement de son travail et remise des réponses papier au moins une fois par semaine au Coordinateur ;
 - Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

MATERIEL

- . Permis de conduire et véhicule conseillés
- . Le matériel de tournée est fourni par la mairie

REMUNERATION

- . 8,90 euros brut par feuille de logement recensée ;
- . 1,50 euros brut par logement trouvé pendant la tournée de reconnaissance ;
- . 20 euros brut pour chaque séance de formation.